

LE RECENSEMENT EN 2019



Vous allez être recensé(e) cette année.

Un des trois agents recenseurs désignés ci-dessous viendra prochainement chez vous pour l'enquête de recensement :

Véronique FEHR, Laura WILHELM ou Hervé ROHMER

Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne sur **www.le-recensement-et-moi.fr**.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À quoi sert le recensement ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'**ajuster l'action publique** aux besoins des populations ; décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.) par exemple.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.